

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 03117

Numéro SIREN : 912 976 735

Nom ou dénomination : 2P2M

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2024 sous le numéro de dépôt 1154

SARL 2P2M
80B AV DE NOES

33600 PESSAC

DOCUMENTS FISCAUX

Exercice du 22/04/2022 au 31/12/2022

"comptes certifiés conformes"

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Désignation de l'entreprise : SARL 2P2M					Néant			
Adresse de l'entreprise : 80B AV DE NOES 33600 PESSAC								
Numéro SIRET* : 91297673500015								
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 9					Durée de l'exercice précédent* : 13		Ex. N-1 clos le :	
					Exercice N, clos le : 31/12/2022		21/04/2022	
ACTIF			Brut 1		Amortis.-Provisions 2		Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*		010		012			
M	Incorporelles - Autres*		014		016			
M	Immobilisations corporelles*		028	773 423	030	7 143	766 280	
	Immobilisations financières* (1)		040		042			
Total I (5)			044	773 423	048	7 143	766 280	
C	Stocks - Mat. 1ères, apros en cours de prod.*		050		052			
I	- Marchandises*		060		062			
R	Avances et acomptes versés sur cdes		064	5 581	066		5 581	
C	Créances - Clients et comptes rattachés*		068		070			
U	(2) - Autres* (3)		072	693	074		693	
L	Valeurs mobilières de placement		080		082			
A	Disponibilités		084	104 180	086		104 180	
N	Charges constatées d'avance*		092		094			
T	Total II		096	110 454	098		110 454	
Total général (I + II)			110	883 877	112	7 143	876 734	

PASSIF			Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120	1 000		
Ecart de réévaluation	124			
P Réserve légale	126			
R Réserves réglementées*	130			
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132			
P Report à nouveau	134			
R Résultat de l'exercice	136	-19 188		
E Subventions d'investissement	137			
S Provisions réglementées	140			
Total I	142	-18 188		
Provisions pour risques et charges	154			
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156	735 000		
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	590		
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 159 333)	172	159 333		
E Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	894 923		
Total général (I + II + III)	180	876 734		
R (1) Dont immobilisations financières	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
E à moins d'un an				
N (2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût revient des immos acquises	182
V ou créées au cours de l'exercice*				773 423
I (3) Dont comptes courants d'associés	199		Prix de vente hors TVA des	184
débiteurs			immob cédées au cours de l'ex.*	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL 2P2M										Exercice N, clos le (1) 31/12/2022		Ex. N-1, clos le (2) 21/04/2022	
A - RESULTAT COMPTABLE													
P	Ventes de marchandises*	dont export	209							210			
R	Production vendue biens	et livraisons	215							214			
O	Production vendue services*	intracommunau.	217							218			
D	Production stockée* (varié* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)									222			
	Production immobilisée*									224			
E	Subventions d'exploitation reçues									226			
X	Autres produits									230			
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232			
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)									234			
H	Variation de stock (marchandises)*									236			
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)									238			
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*									240			
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :									242	7 036		
E	- mobilier												
	- immobilier												
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :		243							244			
	Rémunérations du personnel*									250	103		
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252			
X	Dotations aux amortissements*									254	7 143		
P	Dotations aux provisions									256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)		259							262			
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260										
	Total des charges d'exploitation (II)									264	14 282		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	-14 282		
	Produits financiers									280			
D	Produits exceptionnels									290			
I	Charges financières									294	4 906		
V	Charges exceptionnelles									300			
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies		347										
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D		348										
S	Impôts sur les bénéfices*									306			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)										310	-19 188		
B - RESULTAT FISCAL										312		314	19 188
Reporteur le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2													
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*									316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles									318	7 143		
I	Provisions non déductibles*									322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)									324			
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247				écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248			330			
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option									251			
G	Part de loyers dispensé de réintégration		249										
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997		
Entreprises nouvelle (44 sexies)	986			Zone franche urbaine (44 octies a)	987			Zone restruct. défense (44 terdecies)	127			342	
Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	138			Bassins d'emploi à redynamiser	991								
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981			Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989			Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992				
ZFANG (44 quaterdecies)	345			Investissements outre-mer	344			Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
Dont créance due au report en arrière du déficit*	346											350	
Dont déduct. exception. (art 39 decies)	655			Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643			Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	645				
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647			Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	648			Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	641				
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	990			Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	649								
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS										352		354	12 046
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)									356			
E	Déficits antérieurs reportables* :										360		
donc imputés/résultat :													
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS										370		372	12
Bénéf. col.1, Déficit col.2													

2P2M
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 euros
Siège Social : 80B Avenue de Noès
33600 PESSAC
RCS Bordeaux – 912 976 735

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés

L'an deux mille vingt trois,
Le 30 juin,
A 10 heures.

Les associés de la société 2P2M , SARL au capital de 1 000 euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège social est à PESSAC (33600) – 80B Avenue de Noes se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement par la gérance.

L'assemblée est présidée par M Tom POUGET

Sont présents :

- M Tom POUGET, propriétaire de 50 parts sociales, numérotées de 1 à 50 ;
- Mme Marie POUGET, propriétaire de 40 parts sociales, numérotées de 51 à 90 ;
- M. Jean-Marie POUGET, propriétaire de 5 parts sociales, numérotées de 91 à 95 ;
- Mme Christine MOULIN, propriétaire de 5 parts sociales, numérotées de 96 à 100.

Soit au total 4 associés présents , totalisant 100 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la feuille de présence.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

JMM P NP
CM

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice. Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Les associés décident d'affecter les pertes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

- Pertes de l'exercice : 19 188,44 euros
- Imputation en report à nouveau : 19 188,44 euros

Le solde des reports à nouveau s'élevant ainsi à – 19 188,44 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

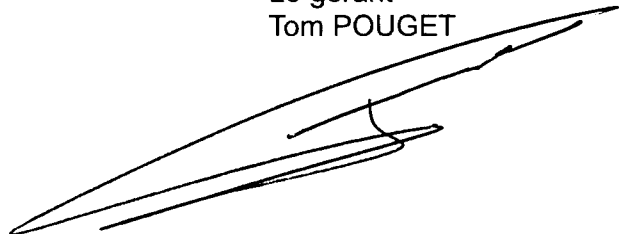
Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Tom POUGET pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le gérant
Tom POUGET



JMM PNP
CM